

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSONEXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONSAnnée 2026**Décision du 6 janvier 2026**

01.2026-06	PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS OBJET : Autorisation de déposer cinq dossiers de déclaration préalable pour l'installation de cinq dispositifs de points d'apport volontaire (PAV) situés à Clisson
------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,**VU** le Code de l'urbanisme, notamment les articles R.421-9 et R.423-1,**VU** la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,**Considérant** les projets d'installation de cinq dispositifs de points d'apport volontaire constitués de composteurs situés à Clisson,**Considérant** que les projets d'installation des dispositifs de points d'apport volontaire sis place des Douves, place Lemot, place Notre-Dame, Grande rue de la Trinité et place de l'Espinouse, sont situés au sein du périmètre du site patrimonial remarquable de Clisson,**Considérant** l'article R.421-25 du code de l'urbanisme qui prévoit que l'installation de mobilier urbain au sein des périmètres des sites patrimoniaux remarquables doit être précédé d'une déclaration préalable,**Considérant** l'obligation de précéder d'un dossier de déclaration préalable l'installation de chaque dispositif de point d'apport volontaire constitué de composteurs situé dans le site patrimonial remarquable de Clisson,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE**ARTICLE 1 :** de déposer cinq dossiers de déclaration préalable portant sur l'installation de cinq dispositifs de points d'apport volontaire constitués de composteurs, situés place des Douves, place Lemot, place Notre-Dame, Grande rue de la Trinité et place de l'Espinouse, à Clisson.**DIT** qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.**DIT** que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »